

# La Commission européenne libre d'autoriser ou non des OGM

La Commission européenne est désormais libre d'autoriser ou non la culture et la commercialisation d'OGM, mais les États devraient pouvoir plus facilement s'y opposer sur leur territoire

La Commission européenne dispose désormais de plus de latitude pour autoriser la culture et la commercialisation de nouveaux OGM. Jusqu'à présent, les comités d'experts (composés de représentants des États membres) dans un premier temps, puis le Conseil des ministres dans une seconde phase devaient voter à la majorité qualifiée pour ou contre une demande d'autorisation d'OGM, que lui soumettait la Commission sur la base de l'avis de la controversée Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). «Systématiquement, cela aboutissait à une majorité simple. Du coup, la Commission tranchait sur sa propre décision», souligne Rachel Dujardin, en charge du dossier OGM chez Greenpeace France. Dans l'ancien dispositif, relève une source européenne, la Commission «pouvait être poursuivie devant la Cour européenne de justice pour carence ou pour manquement aux obligations internationales de l'UE», si elle ne prenait pas de décision d'autorisation. En clair, avec la nouvelle législation, José Manuel Barroso, le président de l'exécutif européen, ne sera plus tenu d'autoriser la culture d'un OGM, et si le fait, cette décision sera un choix politique.

À la demande de la présidence française de 2008, la Commission européenne s'est par ailleurs engagée à laisser aux États membres le choix de cultiver ou non des OGM. D'ici à juin, sera soumise au vote une proposition des Pays-Bas et de la Hongrie autorisant les États membres à interdire les OGM sur leur territoire, en invoquant des conditions «socio-économiques et éthiques». Actuellement, seuls deux OGM sont autorisés à la culture dans l'UE: la pomme de terre OGM Amflora, développée par le groupe allemand BASF, et le maïs OGM MON810 de l'américain Monsanto, interdit par sept États (France, Allemagne, Hongrie, Grèce, Luxembourg, Autriche et Bulgarie) et dont l'autorisation (valable dix ans) a expiré. Quinze autres OGM, pour la plupart des maïs génétiquement modifiés, ont demandé une autorisation de culture, dont deux sont en attente de décision. «Il s'agissait, avec cette nouvelle législation, de trouver une issue à un débat bloqué depuis la fin des années 1980, explique Nadège Chambon, en charge de la politique agricole à la fondation Notre Europe. La Commission a ainsi essayé de trouver une conciliation entre une opinion publique majoritairement défavorable aux OGM et des intérêts économiques pesant en faveur d'une progression de la législation afin d'éviter à l'Europe de prendre trop de retard dans ces nouvelles technologies.» Cela va-t-il

accroître les OGM en Europe? «Les signaux sont contradictoires, estime Rachel Dujardin, de Greenpeace. Il y a eu beaucoup de déclarations de la Commission disant qu'elle voulait autoriser davantage de culture. Et elle

**Les États membres pourraient interdire les OGM sur leur territoire, en invoquant des conditions «socio-économiques et éthiques».**

subit des pressions, notamment internationales, en ce sens. Mais la Commission est aussi à l'écoute des États membres pour revoir la procédure d'évaluation des OGM, notamment au niveau de l'Efsa, dont certains membres sont suspectés de conflits d'intérêts. Et il y a la possibilité d'in-

terdire des cultures sur le territoire. Notre vraie inquiétude est qu'il sera difficile juridiquement d'invoquer la "considération éthique" pour s'opposer à un semencier voulant commercialiser ses OGM dans un État.»

L'autre crainte concerne le seuil de contamination. Jusqu'ici, dès qu'un OGM n'était pas autorisé, il était considéré comme illégal. Mais comme l'Europe importe beaucoup de soja OGM destiné à l'alimentation animale, des traces d'OGM non autorisés se retrouvent dans les cargaisons. Les conteneurs «contaminés» étaient alors renvoyés à l'expéditeur. Le 22 février dernier, à la demande des industriels, les États membres se sont mis d'accord pour accepter un seuil de «contamination» par les OGM dans les cargaisons de 0,1 %. Une première brèche, selon les ONG environnementales et la filière bio.

AUDE CARASCO

## Premiers pas de la contractualisation dans la filière des fruits et légumes en France

L'échéance avait été fixée au 1<sup>er</sup> mars par le gouvernement. Depuis hier, les producteurs de fruits et légumes et leurs premiers acheteurs (intermédiaires) doivent mettre en œuvre leurs accords de contractualisation, tels que les définit le décret découlant de la loi de modernisation agricole d'octobre dernier. L'objectif est de définir, par des contrats écrits de trois ans, les volumes et les modalités de détermination de prix, afin de sécuriser le revenu des producteurs ainsi que l'approvisionnement des industries agroalimentaires. Certaines fédérations de producteurs auraient préféré des contrats d'un an, prenant ainsi mieux en compte la volatilité des cours. C'était aussi l'avis de la Fédération du commerce et de la distribution qui souhaitait une contractualisation «à l'ensemble des acteurs de la filière» et une dérogation pour les circuits courts. Après les fruits et légumes, ce sera au tour du lait de formaliser ses accords pour le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## BRÈVES

### ÉNERGIE

Le gouvernement confirme une hausse du prix du gaz. L'augmentation «sera en principe de 5 %» au 1<sup>er</sup> avril, a affirmé hier le ministre de l'industrie Éric Besson, expliquant que cela n'engendre «aucune marge supplémentaire» pour GDF Suez, mais «permet seulement de couvrir la hausse des coûts d'approvisionnement». Selon lui, la hausse aurait été supérieure de 1,7 point si GDF Suez «n'avait pas renégocié en partie ses contrats» auprès de ses fournisseurs.

### VITICULTURE

Un groupe chinois achète un château du Médoc. Le groupe de luxe chinois Tesiro, spécialisé dans la joaillerie, a fait l'acquisition du Château Laulan Ducos qui appartenait à la même famille depuis 1911, a-t-on appris hier. Le PDG de Tesiro veut écouler en Chine la quasi-totalité de la production de 150 000 bouteilles par an en AOC Médoc. Il s'agit de la cinquième acquisition chinoise dans le Bordelais.

### AUTOMOBILE

PSA prépare une marque low cost. Inspiré par le succès de Renault, le groupe PSA Peugeot Citroën pourrait lancer une gamme de véhicules à bas prix. Ces véhicules seraient vendus sous une nouvelle marque, créée avec un de ses partenaires chinois, a révélé hier le constructeur à l'ouverture du Salon automobile de Genève. Ces véhicules seraient fabriqués hors d'Europe et pourraient être vendus uniquement par Internet.